

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

L'an deux mille vingt et un, le 23 NOVEMBRE, nous, soussignés les membres de la commission d'enquête : Mme Antoinette DUPLENNE, Présidente, M. Jean-Philippe ANCKAERT et M. Alain RENOUF membres titulaires, désignés par le Tribunal Administratif de Caen le 20 Juillet 2021, consignons dans ce procès-verbal la clôture de l'enquête publique unique de 43 jours consécutifs du mardi 5 Octobre 2021 à 9 h au mardi 16 novembre 2021 à 18 h.

L'objet de cette enquête publique unique concerne les demandes d'autorisation de modifications substantielles des installations nucléaires de base (INB) N° 116 et 117 dénommées respectivement usine « UP3-A » et « UP2-800 » du site ORANO La Hague par la Société Orano recyclage.

L'arrêté préfectoral n° 21-119-ML en date du 30 Juillet 2021 a fixé les modalités de l'enquête publique unique notamment en ce qui concerne la mise à disposition du dossier d'enquête et les possibilités offertes pour le recueil des contributions.

Les observations et propositions ont pu être recueillies selon les modalités suivantes :

- Consignées par écrit sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture de la mairie de LA HAGUE
- Adressées par voie postale sous pli cacheté à Mme la présidente de la commission d'enquête en mairie de LA HAGUE
- Adressées par courrier électronique à l'adresse « pref-ep-modifications-inb116-117@manche.gouv.fr
- Adressées par voie électronique sur le registre dématérialisé <https://www.registredemat.fr/orano-modifications-inb116-117>

Pendant la durée de l'enquête publique, la commission d'enquête a assuré 5 permanences à la mairie de LA HAGUE :

- Mardi 5 Octobre 2021 de 9 h à 12 h
- Samedi 16 Octobre 2021 de 9 h à 12 h
- Vendredi 22 Octobre 2021 de 13 h 30 à 16 h 30
- Jeudi 4 novembre 2021 de 9 h à 12 h
- Mardi 16 novembre 2021 de 15 h à 18 h

Les permanences se sont déroulées sans incident et dans de bonnes conditions d'accueil du public.

Une visite a eu lieu et une observation a été déposée au cours des 5 permanences tenues par la commission d'enquête.

Le mardi 16 novembre 2021 à 18 h, heure d'expiration du délai d'enquête, les membres de la commission d'enquête ont clos et pris possession du registre mis à disposition du public en mairie de LA HAGUE.

Le registre dématérialisé comportant 28 observations a été fermé à 18 h.

Le 23 novembre 2021, la commission d'enquête s'est déplacée dans les locaux d'Orano Cycle à LA HAGUE pour présenter à Monsieur Jean-Christophe VARIN, Directeur adjoint, ou son représentant, le bilan de l'enquête publique et lui remettre le procès-verbal de synthèse. Celui-ci comprend les observations recueillies et les questions de la commission d'enquête.

Conformément aux dispositions de l'article 7 de l'arrêté Préfectoral n° 21-119-ML, la commission d'enquête informe M. Jean-Christophe VARIN ou son représentant qu'il a la possibilité de produire un mémoire en réponse en le faisant parvenir dans un délai de 15 jours à compter de la remise du présent procès-verbal de synthèse, par internet sous format « word » et par courrier postal dûment signé.

Fait à LA HAGUE le 23 Novembre 2021

La commission d'enquête

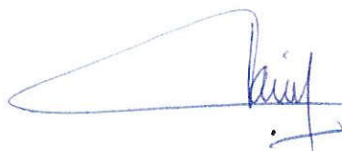
Antoinette DUPLENNE



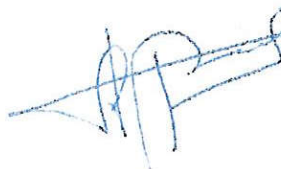
Jean-Philippe ANCKAERT



Le Maître d'ouvrage



Alain RENOUF



ELEMENTS STATISTIQUES – BILAN de L'ENQUÊTE

Lors des permanences, la commission d'enquête a reçu une visite, une observation a été déposée sur le registre papier mis à la disposition du public en mairie de LA HAGUE.

Synthèse du registre dématérialisé :

Registre Dématérialisé n° 642
Performance

- ✓ En ligne
- 🗨️ 28 observation(s)
- 👤 344 visiteurs uniques
- 📄 639 téléchargements
- 📺 186 visionnages

Modifications substantielles des INB 116 et 117 - Site Orano la Hague

🌐 <https://www.registredemat.fr/orano-modifications-inb116-117>

🕒 Du 05/10/2021 09:00 au 16/11/2021 18:00

📄 Statut : clos

[Site et Outils d'analyse](#)

Les statistiques du registre dématérialisé démontrent l'intérêt du public qui a effectué 639 téléchargements et 186 visionnages de ce dossier d'enquête.

Une seule observation a été déposée sur le registre déposé en mairie de La Hague et 28 observations sur le registre dématérialisé (copie intégrale de ces observations annexe1). La commission d'enquête invite le pétitionnaire à apporter une réponse à chaque observation.

Nous joignons en annexe 2 le tableau de synthèse de ces observations analysées par thème.

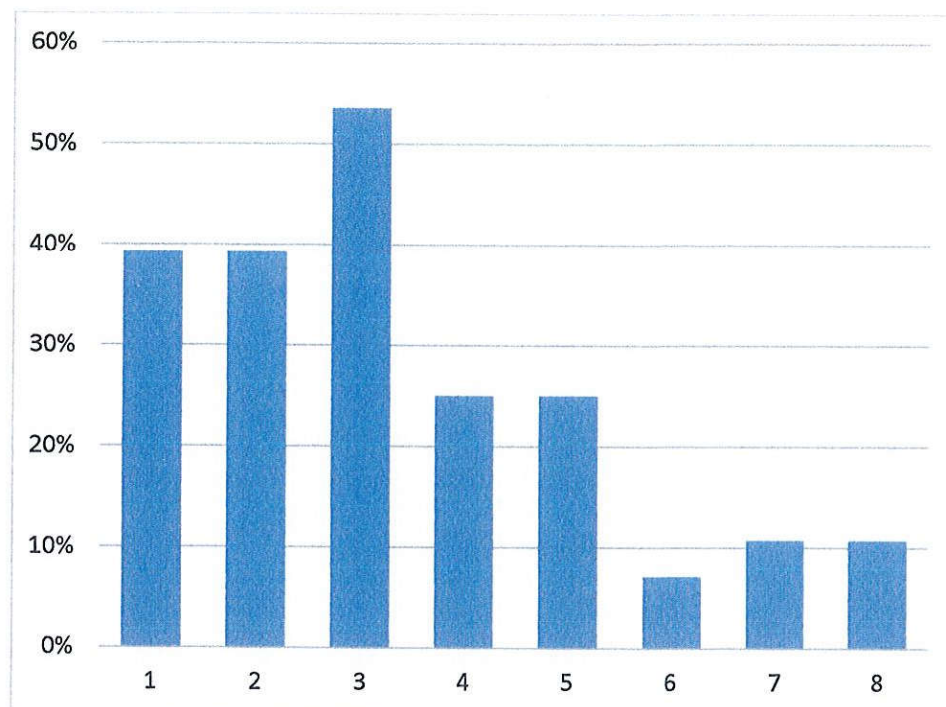
Analyse statistique des observations

Repère	1	2	3	4	5	6	7	8
Thème	Opposition en général	Rejets en nitrates	Augmentation rejets (OSPAR)	Non-retour de tous les déchets	Impacts sur la santé	Coût réel du nucléaire	Situation des piscines	Divers
Poids relatif	19 %	19 %	25 %	12 %	12 %	3 %	5 %	5 %
Fréquence d'apparition	39 %	39 %	54 %	25 %	25 %	7 %	11 %	11 %

75 % des observations ont été déposés par des particuliers et donc 25 % par des représentants d'associations.

L'analyse des observations par le filtre des thèmes retenus par la commission d'enquête recense 58 entrées

La fréquence d'apparition des thèmes par observation est illustrée par l'histogramme ci-dessous



Questions de la Commission d'Enquête :

Par ailleurs la commission d'enquête souhaite recevoir l'avis du pétitionnaire sur les sujets suivants

1 - L'élargissement de la gamme de combustibles usés pouvant être retraités sur le site d'ORANO Cycle conduit à l'annonce d'une augmentation des rejets effectifs en polluants, tant chimiques que radiologiques. Cette évolution est en totale contradiction avec la convention OSPAR.

Questions :

- ✓ Quelle action ORANO Cycle envisage de mener pour respecter les engagements pris par la France en ratifiant la convention OSPAR ?
- ✓ Avec quel(s) objectif(s) de réduction ?
- ✓ Avec quelle(s) échéance(s) ?

2 - Les nations confiant des combustibles usés à retraiter restent propriétaires de leurs déchets. Ils doivent donc les récupérer après traitement. Or, certains polluants chimiques ou radiologiques sont dilués dans l'environnement au cours de ces traitements.

Questions :

- ✓ Comment les produits pollués issus des procédés de traitements sont-ils restitués (boues, résines, eau de piscine etc...) ?
- ✓ Quelle mesure de compensation est appliquée pour restituer l'équivalent des pollutions diluées dans l'environnement local ?

3 - Plusieurs observations font état de pollutions avérées par différentes substances et effluents (RuRh 106, C14, Iode 129, Krypton 85 etc..) et en particulier de Tritium. Par ailleurs certaines études épidémiologiques sont citées et auraient mis en évidence un lien entre ces rejets et un impact sanitaire non reconnu par ORANO Cycle.

Question :

- ✓ Quels dispositifs complémentaires sont envisagés par ORANO Cycle pour limiter ces rejets et renforcer la surveillance ou l'émergence d'un impact sanitaire associé ?

4 - De nombreuses observations s'opposent à l'élargissement des activités de l'usine de la Hague, en considérant :

- Soit que cela augmenterait les rejets (voir question particulière sur ce sujet) ;
- Soit le principe même du retraitement devrait être remis en cause.

Sur ce dernier point, nos questions sont les suivantes :

- ✓ Pouvez-vous indiquer quelle est l'origine de cette politique de retraitement : de quand date-t-elle, a-t-elle un terme, quelles sont (ou étaient) les autres alternatives ?
- ✓ Cette politique fait-elle l'objet d'une évaluation régulière, et si oui quels en sont les résultats ?
- ✓ Quelle est la motivation de Orano de proposer le traitement de combustibles usés importés de l'étranger ; quel intérêt pour la France ?
- ✓ Quelle est la situation financière de la filière de retraitement ; quelle est la valeur des coûts pratiqués et à qui sont-ils facturés ?

Avis de l'Autorité Environnementale

- 5 - Suite à la prise de connaissance par Orano de l'avis de l'autorité environnementale le dossier de mise à l'enquête a-t-il fait l'objet de modifications et si oui lesquelles ?
- 6 - Concernant les besoins futurs en capacité d'entreposage sur site des déchets HA et MA-VL, une analyse prospective des besoins sur 20 ans a été établie par Orano Cycle en 2017. Cette analyse doit être mise à jour prochainement dans le cadre de la 5^{ème} édition du PNGMDR (Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs) 2021-2025.

Question :

- ✓ Quel est l'avancement de cette étude ?
- ✓ Est-il possible d'en tirer des premiers enseignements pour l'avenir et des échéances stratégiques pour éviter des situations de blocage ?

7 - Le site de la Hague est un producteur important de nitrates et nitrites, qui se retrouvent dans les effluents de rejet en mer : 2 000 t/an environ, ce qui en fait un émetteur important au niveau national.

Vous indiquez que les concentrations moyennes au niveau du rejet respectent les autorisations de rejet en masse annuelle et en concentration, avec finalement une concentration moyenne observée dans les eaux usées de 430 mg/l.

Cependant nous notons que, d'une part, les eaux usées industrielles ne sont pas traitées, et que d'autre part, les valeurs guides pour les rivières en Bretagne dans le cadre de la lutte contre les algues vertes est de l'ordre de 10 mg/l ! Il nous semble que la décision d'autorisation n'est pas en accord avec la réglementation nationale, qui limite pour les installations industrielles les rejets d'azote à 10 à 15 mg/l.

Question :

- ✓ Quelles sont les voies d'amélioration que peut proposer Orano Cycle pour réduire les quantités rejetées, en sachant que, même pour le traitement des eaux usées industrielles des techniques existent ?

8 - Des émissions diffuses de formol sous forme gazeuse sont estimées à 98 kg/an, alors que ce produit est classé comme cancérigène.

Question :

- ✓ Y a-t-il suivi des conséquences sur la santé des populations par rapport à la diffusion de ce produit en fonction de sa toxicité ?

9 - Les procédés de traitement font l'objet d'évaluations régulières en application de la réglementation. Une étude technico-économique visant à réduire les rejets tant chimiques que radiologiques doit être effectuée tous les quatre ans ; avec comparaison des techniques utilisées avec les meilleures technologies disponibles à un coût raisonnablement accessible.

Questions :

- ✓ Quel est l'avancement de cette étude ?
- ✓ Est-il possible d'en tirer des premiers enseignements pour l'avenir ?

10 : Les tableaux de rejets suivants peuvent-ils être complétés des valeurs 2019 et 2020

Bilan annuel des rejets radioactifs en mer (TBq/an) chimiques en mer (kg/an)						
Paramètres	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Limites autorisées
Tonnages traités	1 118	983	1 009	1 231	1 035	1 700
Tritium	12 300	11 900	11 400			18500
Iodes radioactifs	1,44	1,28	1,31			2,6
Carbone 14	7,55	7,33	7,62			42
Strontium 90 Exploitation	0,09	0,23	0,85			1,2
Strontium 90 (RCD/MAD/DEM)	0,01	0,01	0,04			9,8
Césium 137 exploitation	0,62	0,76	0,62			2
Césium 137 RCD/MAD/DEM)	0,04	0,06	0,03			6
Césium 134	0,05	0,083	0,047			0,50
Ruthénium 106	1,37	2,00	1,10			15
Cobalt 60 exploitation	0,06	0	0,08			0,9
Cobalt 60 RCD/MAD/DEM	-0,0001	-0,0001	-0,0001			0,5
Autres émetteurs bêta et gamma exploitation	1,66	2,52	1,42			30
Autres émetteurs bêta et gamma RCD/MAD/DEM	0,02	0,02	0,02			25
Emetteurs alpha exploitation	0,022	0,018	0,016			0,07
Emetteurs alpha RCD/MAD/DEM	0,001	0,001	0,001			0,07

Bilan annuel des rejets chimiques en mer (kg/an)						
Paramètres	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Limites autorisées
Tonnages traités	1 118	983	1 009	1 231	1 035	1 700
Nitrates (NO ₃ -)	2 060 000	1 770 000	1 830 000			2 900 000
Nitrates (NO ₂ -)	35 800	34 700	33 700			100 000
Ammonium (NH ₄ +))	29	48	59			1 000

Enquête publique unique relative à la demande d'autorisation de modifications substantielles des INB 116 et 117 présentée par ORANO Recyclage
 Décision du Tribunal Administratif 21000041/14 du 15/07/2021

soufre	5 410	6 190	5 300		16 000
Aluminium	78	97	130		500
Fer	60	60	63		500
Nickel	6,0	4,7	4,2		250
Chrome	2,5	3,4	2,1		130
Baryum	15,6	15,5	15,9		180
Cobalt	1,7	1,8	1,4		200
TBP (Tributylphosphate)	1 260	1 050	991		2 700
Plomb	3,7	7,9	1,2		70
Hydrazine (N ² H ₄)	4,4	5,1	4,1		100
Phosphore total	144	147	172		2 900
Fluorure	5,5	26	22,3		150
Mercuré	0,23	1,60	0,16		20
Zinc	22,5	25,4	20		180
Manganèse	19,6	19,5	24		100
Zirconium	1,5	0,8	1,2		35
Cadmium	0,66	0,64	0,61		25
DCO (demande chimique en Oxygène)	14 300	14 400	15 200		60 000

Bilan annuel des rejets gazeux radioactifs TBq/an						
Paramètres	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Limites autorisées
Tonnages traités	1 118	983	1 009	1 231	1 035	1 700
Tritium	74,5	71,6	60,2			150
Iodes radioactifs	0,00641	0,00612	0,00594			0,018
Gaz rares radioactifs dont Krypton 85	320 000	285 000	290 000			470 000
Carbone 14	19,1	16,6	18,2			28
Autres émetteurs bêta et gamma artificiels	0,104	0,106	0,103			1
Emetteurs alpha artificiels	0,0004	0,0005	0,0004			0,01

Etude d'impact

- 11 - L'état initial a été construit sur des données issues de campagnes annuelles de surveillance mais aussi sur des données anciennes dont certaines remontent à 15 voire 20 ans. Or les connaissances ont évolué, tout comme les moyens d'analyses ou de détections, tant en qualité qu'en sensibilité.

Question :

- ✓ Quel(s) dispositif(s) Orano cycle prévoit de déployer pour actualiser et consolider cet état initial avant de lancer une procédure d'autorisation de traitement d'un nouveau combustible usé identifié.

- 12 - Le traitement de nouveaux combustibles usés, plus riches avant exploitation, peut entraîner la production de nouveaux éléments chimiques ainsi que de nouveaux radionucléides artificiels issus des réactions de fission.

Question :

- ✓ Quel(s) dispositif(s) ORANO Cycle envisage de mettre en place pour identifier ces éléments, compléter l'état initial de leur recherche et surveiller leur émergence après le début des processus de traitement de chaque nouveau combustible ?

- 13 - Les valeurs limites de rejet ont été établies depuis de nombreuses années. Le recours aux MTD a vocation à limiter la nature et le volume des rejets par des examens menés par itérations.

Question :

- ✓ Quel est le résultat de ce processus sur la limitation effective des rejets pour une activité donnée et quelles valeurs limites pourraient être revues à la baisse pour prendre en compte ces avancées ?

- 14 - Le site de la Hague est constitué de plusieurs INB dont les deux majeures font l'objet du dossier porté à enquête publique. Pour autant c'est aussi un site d'industrie lourde soumis aux directives SEVESO.

Questions

- ✓ Quel est le classement SEVESO de ce site ?
- ✓ Sur quel inventaire de substances et sur quel(s) critère(s) ce classement est-il établi ?

Questions diverses sur l'actualité

- 15 - La Presse locale fait état de problèmes d'engorgement du site de la Hague par des « rebuts de Mox » dont les pastilles ne présentent pas une bonne homogénéité et de « Pu sur étagère ».

Questions

- ✓ Quel est le devenir de ces combustibles non conformes ?
- ✓ Leur entreposage sur le site de la Hague ne va-t-il pas saturer les stockages disponibles ?

- 16 - Il est fait état également de dysfonctionnements qui ont conduit à l'arrêt d'une partie de la production du site de la Hague.

Question

- ✓ La nature et l'origine de ces dysfonctionnements auront-elles un impact sur la mise en œuvre du projet de traitement de nouveaux types de combustibles usés ?

- 17 - Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, l'Europe a fixé récemment l'objectif d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre (dont notamment le CO₂) de 55 % d'ici 2030.

Question

- ✓ Chaque industriel doit en assumer la responsabilité, qu'en-est-il pour le site de la Hague ?

ANNEXES

- Copie du registre papier et des observations du registre dématérialisé.
- Tableau de synthèse des observations

ANNEXE 1

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 5 Octobre de 9 heures à 12 heures

Observations de M^(M)

l'impunence terminée à 12^h aucune visite - aucune observation

[Signature]

1 Pourquoi continuer à agrandir, stocker plus et des produits divers qui proviennent de partout à travers le monde: il est facile pour ces pays de ne pas s'encourager de risques nucléaires, il est inconscient pour la France d'en rajouter des caudex, tout ça dans un aspect mercantile qui profite à des sociétés devenues multinationales au cours des ~~années~~ décennies. Est ce l'avenir de notre belle France, et aussi de La Hague, bout du monde, que il sera possible à moyen terme de couper du continent, en surélevant et allongeant La Hague. D'ici construit il ya des milliards - Sacrifier et braver s'ils ne sont pas morts pour les déchets nucléaires 13.000 habitants, ça n'incombe pas les Elus et ainsi La Hague peut continuer à s'étendre - et à plus long terme = la remontée des eaux carpenter le Cotentin du reste de La France (les Belges l'ont déjà fait), et aussi sacrifier ses 300.000 habitants. En fait, ce ne sont pas tout fait les Politiques qui décident, mais ils sont "aux bottes" des multinationales qui ne sont intéressées que par la finance (j'ai abordé Macron au salon de l'agriculture en 2012, et j'attends toujours des positions fermes femmes!). Chacun consomme et est content de son petit confort, alors chacun doit en supporter les conséquences... et que ce ne soit pas toujours les gentils "surtaxés" de La Hague. Et il faut penser que à long terme = les eaux de renouvellement entraînent tous ces produits nocifs dans la mer... et ses conséquences. L'usine a été construite à La Hague, car la majorité de ses vents sont S.E. - N.Est, dont écoulerent vers la Manche (dit mon triment prof de La Fac de Caen P. Baumel) alors, on n'aurait pas pensé à la suite par la mer...
 Donc, je ne veux pas de toutes ses extensions, multiplications dans tous les sens -
 Dans 300 ans, qui sera sur place (ingénieur etc...) et avec quel argent (surement pas mis de côté!) pour

3 La surveillance physico-chimique de l'eau de mer telle qu'elle est pratiquée par Orano est restreinte au champ proche de l'usine. Les nitrates sont recherchés 9 mois par an au Nez de Jobourg – soit à l'extrémité de la presqu'île de la Hague – et en face de Barneville-Carteret, à 35 km au sud. Les prélèvements sont réalisés en surface et à mi-profondeur, à l'exclusion des fonds sableux ou vaseux. Pour rappel, des signatures radioactives de l'usine de la Hague sont constatées dans la baie du Mont-Saint-Michel au sud et dans l'Océan Arctique au nord.

Orano compare les valeurs de ses nitrates à la norme de potabilité de l'eau pour les populations humaines, ce qui n'est pas un critère pertinent pour évaluer les risques d'eutrophisation et les effets des nitrates sur les populations marines.

Orano commet une autre erreur d'appréciation en moyennant la température de l'eau de mer en surface et en mi-profondeur sans tenir compte des variations saisonnières et de la tendance au réchauffement de la température des eaux marines telle qu'elle est prédite par des organismes scientifiques.

En résumé, Robin des Bois estime que les impacts biologiques et géographiques du rejet massif de nitrates par l'usine atomique de la Hague sont insuffisamment étudiés et que par conséquent, une augmentation des rejets de nitrate à cause d'un flux supplémentaire de combustibles irradiés à retraiter est en l'état inadmissible.

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 2 (RegistreDemat)

09/11/2021 10:23:26

Par Jean JOUVE (Particulier) - 61110 Rémalard (jean.jouve@numericable.fr)

Avec ses 100.000 porcs-équivalent, la Hague peut se vanter d'être la plus grande porcherie du monde. Elle dépasse même la mégaporcherie de Nanyang, province du Henan en Chine, inaugurée en décembre 2020. A terme, Nanyang hébergera 84.000 truies.

Les rejets bruts de nitrates par l'usine de la Hague et leur accumulation depuis plus de 50 ans contribuent forcément à l'eutrophisation du Golfe Normano-Breton, de la Baie de Seine, de la Manche Nord, de la Mer du Nord et au développement des algues vertes et des phytoplanctons toxiques, quoi qu'en dise Orano.

La surveillance physico-chimique de l'eau de mer telle qu'elle est pratiquée par Orano est restreinte au champ proche de l'usine. Les nitrates sont recherchés 9 mois par an au Nez de Jobourg – soit à l'extrémité de la presqu'île de la Hague – et en face de Barneville-Carteret, à 35 km au sud. Les prélèvements sont réalisés en surface et à mi-profondeur, à l'exclusion des fonds sableux ou vaseux. Pour rappel, des signatures radioactives de l'usine de la Hague sont constatées dans la baie du Mont-Saint-Michel au sud et dans l'Océan Arctique au nord.

Orano compare les valeurs de ses nitrates à la norme de potabilité de l'eau pour les populations humaines, ce qui n'est pas un critère pertinent pour évaluer les risques d'eutrophisation et les effets des nitrates sur les populations marines.

Orano commet une autre erreur d'appréciation en moyennant la température de l'eau de mer en surface et en mi-profondeur sans tenir compte des variations saisonnières et de la tendance au réchauffement de la température des eaux marines telle qu'elle est prédite par des organismes scientifiques.

J'estime donc que les impacts biologiques et géographiques du rejet massif de nitrates par l'usine atomique de la Hague sont insuffisamment étudiés et suis contre cette extension.

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 1 (RegistreDemat)

09/11/2021 09:41:13

Par Thierry THEVENIN (Organisation professionnelle) - 11 Mercin 23420 MERINCHAL (herbesdevie@gmail.com)

il ne faut pas développer le volume de traitement de cette usine, au contraire il faut le réduire de toute urgence, elle est en train de créer des pollutions majeures dans la Manche, notamment en nitrates

Par ZAD Guyane (Association) - 9579 avenue gaston Monnerville 97320 saint laurent du Maroni (z.a.d.guyane@laposte.net)

5

Contrairement aux dires des pro nucleaires les centrales atomiques et l'usine de retraitement de la Hague sont les plus gros pollueurs de la planete avec une energie nucleaire FOSSILE qui n'a donc aucun avenir et un technique de fusion tres chere propose par des doux reveur voulant creent un 2 eme soleil alors que nous ne sommes meme pas capable de recuperer 10 % de l'energie totale de notre soleil (soleil, vent, marée, etc) et donc Homo stupidus va continuer a tout detruire avec lui meme par la 6 eme extinction de masse qui est en cours.....

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 4 (RegistreDemat)

12/11/2021 12:00:05

Par René SOURNIA (Particulier) - 9 route du Plan de Poche 74420 Habère Poche (rene.sournia@orange.fr)

Bonjour,

je suis opposé à l'agrandissement du site de La Hague demandé par la société Orano (ex Areva).

Bonne journée.

René SOURNIA

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 3 (RegistreDemat)

09/11/2021 11:58:21

Par Jacky Bonnemains Robin des Bois (Association) - 14 rue de l'Atlas 75019 PARIS (contact@robindesbois.org)

Madame,

Vous trouverez ci-dessous les premiers commentaires de l'association Robin des Bois dans l'enquête publique relative à une demande d'autorisation d'extension du domaine de traitement de l'usine atomique Orano la Hague.

Nous vous prions de bien vouloir les inscrire sur le registre d'enquête publique.

Avec nos remerciements et nos meilleures salutations,

Jacky Bonnemains,
Directeur de Robin des Bois.

L'usine atomique de la presqu'île de la Hague en Normandie est la plus grande porcherie du monde. Bon an, mal an, elle rejette 2000 tonnes de nitrates dans la Manche soit l'équivalent du lisier de 100.000 porcs. Le plan d'épandage des atomistes est rustique. Il table sur la dilution des nitrates dans l'habitat des poissons.

Les nitrates proviennent de l'acide nitrique utilisé depuis plus de 50 ans pour dissoudre les combustibles irradiés provenant des centrales nucléaires françaises et étrangères et pour séparer le plutonium, l'uranium et les produits de fission.

Avec ses 100.000 porcs-équivalent, la Hague peut se vanter d'être la plus grande porcherie du monde. Elle dépasse même la mégaporcherie de Nanyang, province du Henan en Chine, inaugurée en décembre 2020. A terme, Nanyang hébergera 84.000 truies.

Les rejets bruts de nitrates par l'usine de la Hague et leur accumulation depuis plus de 50 ans contribuent forcément à l'eutrophisation du Golfe Normano-Breton, de la Baie de Seine, de la Manche Nord, de la Mer du Nord et au développement des algues vertes et des phytoplanctons toxiques, quoi qu'en dise Orano.

mais sans pouvoir l'expliquer.

(Source : « Un rapport minimise l'impact sanitaire de La Hague », site internet du journal Les Echos, 9/07/1999)
<https://www.lesechos.fr/1999/07/un-rapport-minimise-limpact-sanitaire-de-la-hague-772929>

L'usine Orano de la Hague a rejeté, dans la Manche en 2017, 11,9 millions de milliards de becquerels soit 93 % de l'ensemble du tritium rejeté par les installations nucléaires civiles françaises cette année-là. S'y ajoutent les rejets de tritium dans l'atmosphère à hauteur de 71 600 milliards de becquerels en 2017. Le tritium est un isotope radioactif de l'hydrogène. C'est une substance cancérigène produite en très grande quantité dans le cœur des réacteurs nucléaires, et par l'usine de retraitement de La Hague, qui se retrouve dans leurs effluents liquides et gazeux. Cet élément radioactif n'est pas retenu par les dispositifs de filtration classiques. La solution de facilité consiste donc à le rejeter intégralement dans l'environnement au mépris de tout principe de précaution sachant que des études démontrant la radiotoxicité du tritium ont déjà été publiées et que d'autres sont en cours.

(Source : « France / Contamination en tritium dans l'environnement. Une pollution qui ne doit pas être banalisée » - Note de la CRIIRAD – 21/06/2019) https://www.criirad.org/actualites/dossier2019/Note_CRIIRAD_tritium.pdf
https://fr.wikipedia.org/wiki/Radiotoxicit%C3%A9_du_tritium
https://fr.wikipedia.org/wiki/Usine_de_retraitement_de_la_Hague

Le 10 octobre 2016, l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO) alertait sur une pollution à l'américium autour du ruisseau des Landes à la Hague. Selon une dépêche de l'AFP de 2017, « les terres polluées à l'américium 241 à côté de l'usine Areva de Beaumont-Hague (Manche) le sont aussi au plutonium, autre substance radioactive extrêmement toxique, a indiqué Areva ». En janvier 2017, le groupe nucléaire français Areva avait annoncé que l'entreprise allait "ramasser" des terres contaminées à l'américium 241 près de son usine de retraitement des déchets nucléaires, confirmant la pollution dévoilée en octobre 2016 par l'ACRO

(Sources : « Pollution près de l'usine Areva de la Hague: il y a aussi du plutonium », site internet de la revue Sciences et Avenir, selon dépêche AFP du 02/03/2017 « Pollution au plutonium à La Hague révélée par l'ACRO », site internet de l'ACRO, 10/01/2019)
https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/pollution-pres-de-l-usine-areva-de-la-hague-il-y-a-aussi-du-plutonium_111008
<https://www.acro.eu.org/pollution-au-plutonium-a-la-hague-revelee-par-lacro/>

Le 9 novembre 2021, l'association Robin des Bois indiquait sur son site internet que l'usine de retraitement de déchets radioactifs de La Hague, en Normandie, pollue autant qu'une porcherie industrielle de 100 000 porcs en rejetant, bon an mal an, 2 000 tonnes de nitrates dans la Manche. Pour Robin des Bois, les rejets bruts de nitrates déversés par l'usine de La Hague, ainsi que leur accumulation depuis plus de cinquante ans, contribuent forcément à l'eutrophisation du Golfe Normano-Breton, de la Baie de Seine, de la Manche Nord, de la Mer du Nord et au développement des algues vertes et des phytoplanctons toxiques,

Le « quotidien de l'écologie » Reporterre a publié le 12 novembre un article qui aborde cet aspect méconnu du grand public, les rejets massifs dans l'environnement de polluants chimiques par l'industrie nucléaire (Sources : « La Porcherie de La Hague », site internet de « Robin des Bois, le 9/11/2021 et « Nitrates : l'usine nucléaire de La Hague pollue plus qu'une mégaporcherie », site internet du quotidien de l'écologie Reporterre, 12/11/2021).
<https://robindesbois.org/la-porcherie-de-la-hague/>
<https://reporterre.net/Nitrates-l-usine-nucleaire-de-La-Hague-pollue-plus-qu-une-megaporcherie>

Orano ne faisant manifestement pas grand-chose pour atteindre des concentrations dans l'environnement proches de zéro pour les substances radioactives artificielles et pour les substances chimiques synthétiques dangereuses il ne faut pas l'autoriser à élargir la gamme des combustibles nucléaires importés de l'étranger.

François VALLET

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 5 (RegistreDemat)

12/11/2021 13 04 10

6 Orano présente les activités du site de La Hague comme étant « sans impact sanitaire » alors qu'elles conduisent à des rejets directs, massifs et chroniques, dans l'air et dans l'eau, d'effluents radioactifs (Ru/Rh106, carbone 14, iode 129, Krypton 85, tritium, etc.). Ce mode de « gestion » de déchets radioactifs est qualifié de méthode par dilution.

En 1997, une enquête épidémiologique indépendante avait mis en évidence un risque 2,8 fois plus élevé que la normale, pour les leucémies infantiles, lié à la fréquentation des plages et à la consommation de crustacés et de poissons dans un rayon de 35 km autour de l'usine de La Hague. L'industrie nucléaire s'était alors employée à nier le lien entre activités de l'usine et incidence anormalement élevée de leucémies infantiles autour du site, mais sans pouvoir l'expliquer.

(Source : «Un rapport minimise l'impact sanitaire de La Hague », site internet du journal Les Echos, 9/07/1999) <https://www.lesechos.fr/1999/07/un-rapport-minimise-limpact-sanitaire-de-la-hague-772929>

L'usine Orano de la Hague a rejeté, dans la Manche en 2017, 11,9 millions de milliards de becquerels soit 93 % de l'ensemble du tritium rejeté par les installations nucléaires civiles françaises cette année-là. S'y ajoutent les rejets de tritium dans l'atmosphère à hauteur de 71 600 milliards de becquerels en 2017. Le tritium est un isotope radioactif de l'hydrogène. C'est une substance cancérigène produite en très grande quantité dans le cœur des réacteurs nucléaires, et par l'usine de retraitement de La Hague, qui se retrouve dans leurs effluents liquides et gazeux. Cet élément radioactif n'est pas retenu par les dispositifs de filtration classiques. La solution de facilité consiste donc à le rejeter intégralement dans l'environnement au mépris de tout principe de précaution sachant que des études démontrant la radiotoxicité du tritium ont déjà été publiées et que d'autres sont en cours.

(Source : « France / Contamination en tritium dans l'environnement. Une pollution qui ne doit pas être banalisée » - Note de la CRIIRAD – 21/06/2019) https://www.criirad.org/actualites/dossier2019/Note_CRIIRAD_tritium.pdf

https://fr.wikipedia.org/wiki/Radiotoxicit%C3%A9_du_tritium

https://fr.wikipedia.org/wiki/Usine_de_retraitement_de_la_Hague

Le 10 octobre 2016, l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO) alertait sur une pollution à l'américium autour du ruisseau des Landes à la Hague. Selon une dépêche de l'AFP de 2017, « les terres polluées à l'américium 241 à côté de l'usine Areva de Beaumont-Hague (Manche) le sont aussi au plutonium, autre substance radioactive extrêmement toxique, a indiqué Areva ». En janvier 2017, le groupe nucléaire français Areva avait annoncé que l'entreprise allait "ramasser" des terres contaminées à l'américium 241 près de son usine de retraitement des déchets nucléaires, confirmant la pollution dévoilée en octobre 2016 par l'ACRO

(Sources : « Pollution près de l'usine Areva de la Hague: il y a aussi du plutonium », site internet de la revue Sciences et Avenir, selon dépêche AFP du 02/03/2017 «Pollution au plutonium à La Hague révélée par l'ACRO », site internet de l'ACRO, 10/01/2019)

https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/pollution-pres-de-l-usine-areva-de-la-hague-il-y-a-aussi-du-plutonium_111008

<https://www.acro.eu.org/pollution-au-plutonium-a-la-hague-revelee-par-lacro/>

Le 9 novembre 2021, l'association Robin des Bois indiquait sur son site internet que l'usine de retraitement de déchets radioactifs de La Hague, en Normandie, pollue autant qu'une porcherie industrielle de 100 000 porcs en

6 rejetant, bon an mal an, 2 000 tonnes de nitrates dans la Manche. Pour Robin des bois, les rejets bruts de nitrates déversés par l'usine de La Hague, ainsi que leur accumulation depuis plus de cinquante ans, contribuent forcément à l'eutrophisation du Golfe Normano-Breton, de la Baie de Seine, de la Manche Nord, de la Mer du Nord et au développement des algues vertes et des phytoplanctons toxiques,

Le « quotidien de l'écologie » Reporterre a publié le 12 novembre un article qui aborde cet aspect méconnu du grand public, les rejets massifs dans l'environnement de polluants chimiques par l'industrie nucléaire (Sources : « La Porcherie de La Hague », site internet de « Robin des Bois, le 9/11/2021 et « Nitrates : l'usine nucléaire de La Hague pollue plus qu'une mégaporcherie », site internet du quotidien de l'écologie Reporterre, 12/11/2021).

<https://robindesbois.org/la-porcherie-de-la-hague/>

<https://reporterre.net/Nitrates-l-usine-nucleaire-de-La-Hague-pollue-plus-qu-une-megaporcherie>

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 7 (RegistreDemat)

12/11/2021 20:34:35

Anonyme

Je suis opposée au projet d'Orano « d'élargir la gamme des combustibles nucléaires importés de l'étranger » car ce projet conduirait à élargir la pollution radioactive et chimique de l'usine de La Hague, qui dilue dans son environnement proche une partie des déchets issus du traitement des « combustibles nucléaires »

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 6 (RegistreDemat)

12/11/2021 19:52:16

Par François VALLET (Particulier) - 600 CHEMIN DES GENTIANES 73000 CHAMBERY (francois.vallet@laposte.net)

Je suis opposé au projet d'Orano « d'élargir la gamme des combustibles nucléaires importés de l'étranger ». Ce projet conduirait à élargir la pollution radioactive et chimique de l'usine de La Hague, qui dilue dans son environnement proche une partie des déchets issus du traitement des « combustibles nucléaires » et ne renvoie donc à ses clients situés à l'étranger qu'une partie des déchets importés. C'est une violation des principes du droit international sur les déchets. Par exemple, la Déclaration ministérielle des Parties contractantes à la Convention OSPAR, adoptée à Sintra en mai 1998, engage les signataires à réduire progressivement et de façon substantielle les rejets, émissions et pertes de substances radioactives, le but ultime étant d'atteindre des concentrations dans l'environnement proches des valeurs naturelles pour les substances radioactives naturelles et proches de zéro pour les substances radioactives artificielles. Des objectifs similaires sont fixés pour les substances chimiques synthétiques dangereuses.

(Source : UN RÉGIME JURIDIQUE INTERNATIONAL EN DÉVELOPPEMENT : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS)

https://www.iaea.org/sites/default/files/42304682429_fr.pdf

Pour rappel, voici quelques faits ou plutôt méfaits perpétrés par l'entreprise Orano avec ses installations de La Hague, qui illustrent les diverses violations des principes du droit international sur les déchets.

Orano présente les activités du site de La Hague comme étant « sans impact sanitaire » alors qu'elles conduisent à des rejets directs, massifs et chroniques, dans l'air et dans l'eau, d'effluents radioactifs (Ru/Rh106, carbone 14, iode 129, Krypton 85, tritium, etc.). Ce mode de « gestion » de déchets radioactifs est qualifié de méthode par dilution.

En 1997, une enquête épidémiologique indépendante avait mis en évidence un risque 2,8 fois plus élevé que la normale, pour les leucémies infantiles, lié à la fréquentation des plages et à la consommation de crustacés et de poissons dans un rayon de 35 km autour de l'usine de La Hague. L'industrie nucléaire s'était alors employée à nier le lien entre activités de l'usine et incidence anormalement élevée de leucémies infantiles autour du site,

Orano présente les activités du site de La Hague comme étant « sans impact sanitaire » alors qu'elles conduisent à des rejets directs, massifs et chroniques, dans l'air et dans l'eau, d'effluents radioactifs (Ru/Rh106, carbone 14, iode 129, Krypton 85, tritium, etc.). Ce mode de « gestion » de déchets radioactifs est qualifié de méthode par dilution.

En 1997, une enquête épidémiologique indépendante avait mis en évidence un risque 2,8 fois plus élevé que la normale, pour les leucémies infantiles, lié à la fréquentation des plages et à la consommation de crustacés et de poissons dans un rayon de 35 km autour de l'usine de La Hague. L'industrie nucléaire s'était alors employée à nier le lien entre activités de l'usine et incidence anormalement élevée de leucémies infantiles autour du site, mais sans pouvoir l'expliquer.

(Source : « Un rapport minimise l'impact sanitaire de La Hague », site internet du journal Les Echos, 9/07/1999) <https://www.lesechos.fr/1999/07/un-rapport-minimise-limpact-sanitaire-de-la-hague-772929>

L'usine Orano de la Hague a rejeté, dans la Manche en 2017, 11,9 millions de milliards de becquerels soit 93 % de l'ensemble du tritium rejeté par les installations nucléaires civiles françaises cette année-là. S'y ajoutent les rejets de tritium dans l'atmosphère à hauteur de 71 600 milliards de becquerels en 2017. Le tritium est un isotope radioactif de l'hydrogène. C'est une substance cancérigène produite en très grande quantité dans le cœur des réacteurs nucléaires, et par l'usine de retraitement de La Hague, qui se retrouve dans leurs effluents liquides et gazeux. Cet élément radioactif n'est pas retenu par les dispositifs de filtration classiques. La solution de facilité consiste donc à le rejeter intégralement dans l'environnement au mépris de tout principe de précaution sachant que des études démontrant la radiotoxicité du tritium ont déjà été publiées et que d'autres sont en cours.

(Source : « France / Contamination en tritium dans l'environnement. Une pollution qui ne doit pas être banalisée » - Note de la CRIIRAD – 21/06/2019) https://www.criirad.org/actualites/dossier2019/Note_CRIIRAD_tritium.pdf
https://fr.wikipedia.org/wiki/Radiotoxicit%C3%A9_du_tritium
https://fr.wikipedia.org/wiki/Usine_de_retraitement_de_la_Hague

Le 10 octobre 2016, l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO) alertait sur une pollution à l'américium autour du ruisseau des Landes à la Hague. Selon une dépêche de l'AFP de 2017, « les terres polluées à l'américium 241 à côté de l'usine Areva de Beaumont-Hague (Manche) le sont aussi au plutonium, autre substance radioactive extrêmement toxique, a indiqué Areva ». En janvier 2017, le groupe nucléaire français Areva avait annoncé que l'entreprise allait "ramasser" des terres contaminées à l'américium 241 près de son usine de retraitement des déchets nucléaires, confirmant la pollution dévoilée en octobre 2016 par l'ACRO

(Sources : « Pollution près de l'usine Areva de la Hague: il y a aussi du plutonium », site internet de la revue Sciences et Avenir, selon dépêche AFP du 02/03/2017 « Pollution au plutonium à La Hague révélée par l'ACRO », site internet de l'ACRO, 10/01/2019)

https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/pollution-pres-de-l-usine-areva-de-la-hague-il-y-a-aussi-du-plutonium_111008
<https://www.acro.eu.org/pollution-au-plutonium-a-la-hague-revelee-par-lacro/>

Le 9 novembre 2021, l'association Robin des Bois indiquait sur son site internet que l'usine de retraitement de déchets radioactifs de La Hague, en Normandie, pollue autant qu'une porcherie industrielle de 100 000 porcs en rejetant, bon an mal an, 2 000 tonnes de nitrates dans la Manche. Pour Robin des bois, les rejets bruts de nitrates déversés par l'usine de La Hague, ainsi que leur accumulation depuis plus de cinquante ans, contribuent forcément à l'eutrophisation du Golfe Normano-Breton, de la Baie de Seine, de la Manche Nord, de la Mer du Nord et au développement des algues vertes et des phytoplanctons toxiques,

Le « quotidien de l'écologie » Reporterre a publié le 12 novembre un article qui aborde cet aspect méconnu du grand public, les rejets massifs dans l'environnement de polluants chimiques par l'industrie nucléaire (Sources : « La Porcherie de La Hague », site internet de « Robin des Bois, le 9/11/2021 et « Nitrates : l'usine nucléaire de La Hague pollue plus qu'une mégaporcherie », site internet du quotidien de l'écologie Reporterre, 12/11/2021).

<https://robindesbois.org/la-porcherie-de-la-hague/>

➤ <https://reporterre.net/Nitrates-l-usine-nucleaire-de-La-Hague-pollue-plus-qu-une-megaporcherie>

Orano ne faisant manifestement pas grand-chose pour atteindre des concentrations dans l'environnement proches de zéro pour les substances radioactives artificielles et pour les substances chimiques synthétiques dangereuses il ne faut pas l'autoriser à élargir la gamme des combustibles nucléaires importés de l'étranger. Christian Drouet

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 10 (RegistreDemat)

12/11/2021 23:19:58

Par Bernard ELMAN (Particulier) - 12 rue du Colonel Marchand 94800 Villejuif (bernard.elman@sfr.fr)

Je suis opposé au projet d'Orano « d'élargir la gamme des combustibles nucléaires importés de l'étranger ». Ce projet conduirait à élargir la pollution radioactive et chimique de l'usine de La Hague, qui dilue dans son environnement proche une partie des déchets issus du traitement des « combustibles nucléaires » et ne renvoie donc à ses clients situés à l'étranger qu'une partie des déchets importés. C'est une violation des principes du droit international sur les déchets.

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 9 (RegistreDemat)

12/11/2021 23:16:57

Par Michel Barraud (Particulier) - 444 chemin Moulinas 26220 Dieulefit (barraud.mirice@wanadoo.fr)

Je suis opposé au projet d'Orano « d'élargir la gamme des combustibles nucléaires importés de l'étranger ». Ce projet conduirait à élargir la pollution radioactive et chimique de l'usine de La Hague, qui dilue dans son environnement proche une partie des déchets issus du traitement des « combustibles nucléaires » et ne renvoie donc à ses clients situés à l'étranger qu'une partie des déchets importés. C'est une violation des principes du droit international sur les déchets. Par exemple, la Déclaration ministérielle des Parties contractantes à la Convention OSPAR, adoptée à Sintra en mai 1998, engage les signataires à réduire progressivement et de façon substantielle les rejets, émissions et pertes de substances radioactives, le but ultime étant d'atteindre des concentrations dans l'environnement proches des valeurs naturelles pour les substances radioactives naturelles et proches de zéro pour les substances radioactives artificielles. Des objectifs similaires sont fixés pour les substances chimiques synthétiques dangereuses.

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 8 (RegistreDemat)

12/11/2021 21:04:09

Par Jean-Luc Pasquinet (Association) - Loktudy, 56360 Le Palais (jlp38@wanadoo.fr)

Je suis opposé au projet d'Orano « d'élargir la gamme des combustibles nucléaires importés de l'étranger ». Ce projet conduirait à élargir la pollution radioactive et chimique de l'usine de La Hague, qui dilue dans son environnement proche une partie des déchets issus du traitement des « combustibles nucléaires » et ne renvoie donc à ses clients situés à l'étranger qu'une partie des déchets importés. C'est une violation des principes du droit international sur les déchets. Par exemple, la Déclaration ministérielle des Parties contractantes à la Convention OSPAR, adoptée à Sintra en mai 1998, engage les signataires à réduire progressivement et de façon substantielle les rejets, émissions et pertes de substances radioactives, le but ultime étant d'atteindre des concentrations dans l'environnement proches des valeurs naturelles pour les substances radioactives naturelles et proches de zéro pour les substances radioactives artificielles. Des objectifs similaires sont fixés pour les

substances chimiques synthétiques dangereuses.

(Source : UN RÉGIME JURIDIQUE INTERNATIONAL EN DÉVELOPPEMENT : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS)

https://www.iaea.org/sites/default/files/42304682429_fr.pdf

Pour rappel, voici quelques faits ou plutôt méfaits perpétrés par l'entreprise Orano avec ses installations de La Hague, qui illustrent les diverses violations des principes du droit international sur les déchets.

<https://robindesbois.org/la-porcherie-de-la-hague/>

<https://reporterre.net/Nitrates-l-usine-nucleaire-de-La-Hague-pollue-plus-qu-une-megaporcherie>

11

Orano ne faisant manifestement pas grand-chose pour atteindre des concentrations dans l'environnement proches de zéro pour les substances radioactives artificielles et pour les

substances chimiques synthétiques dangereuses il ne faut pas l'autoriser à élargir la gamme des combustibles nucléaires importés de l'étranger.

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 13 (RegistreDemat)

13/11/2021 11:14:57

Par Françoise Chaniel (Particulier) - 6 rue de l'ermitage 86580 Biard (f.chaniel@wanadoo.fr)

"science sans conscience n'est que ruine de l'âme" C'était déjà vrai au temps de Rabelais et la ruine se répand, dans les âmes sous la forme de compromissions et dans la mer sous la forme de rejets contaminés...

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 12 (RegistreDemat)

13/11/2021 09:35:57

Par martial chateau (Particulier) - 123 chemin de la Doultière 72200 la Flèche (martial.chateau@orange.fr)

non à l'élargissement de la gamme des combustibles nucléaires importés de l'étranger car cela se traduira très probablement par une augmentation des rejets polluants, chimiques et radioactifs dont le volume est déjà monstrueux dans la Manche et dans l'air

Une urgence arrêter rapidement le retraitement de combustible usagers à La Hague!

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 11 (RegistreDemat)

13/11/2021 00:24:45

Par Christian Drouet (Particulier) - 6 rue de Cluny 93120 Noisy le sec (Christian.drt2@gmail.com)

Bonjour.

Je suis opposé au projet d'Orano « d'élargir la gamme des combustibles nucléaires importés de l'étranger ». Ce projet conduirait à élargir la pollution radioactive et chimique de l'usine de La Hague, qui dilue dans son environnement proche une partie des déchets issus du traitement des « combustibles nucléaires » et ne renvoie donc à ses clients situés à l'étranger qu'une partie des déchets importés. C'est une violation des principes du droit international sur les déchets. Par exemple, la Déclaration ministérielle des Parties contractantes à la Convention OSPAR, adoptée à Sintra en mai 1998, engage les signataires à réduire progressivement et de façon substantielle les rejets, émissions et pertes de substances radioactives, le but ultime étant d'atteindre des concentrations dans l'environnement proches des valeurs naturelles pour les substances radioactives naturelles et proches de zéro pour les substances radioactives artificielles. Des objectifs similaires sont fixés pour les substances chimiques synthétiques dangereuses.

(Source : UN RÉGIME JURIDIQUE INTERNATIONAL EN DÉVELOPPEMENT : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS)

https://www.iaea.org/sites/default/files/42304682429_fr.pdf

Pour rappel, voici quelques faits ou plutôt méfaits perpétrés par l'entreprise Orano avec ses installations de La Hague, qui illustrent les diverses violations des principes du droit international sur les déchets.

nier le lien entre activités de l'usine et incidence anormalement élevée de leucémies infantiles autour du site, mais sans pouvoir l'expliquer.

(Source : « Un rapport minimise l'impact sanitaire de La Hague », site internet du journal Les Echos, 9/07/1999) <https://www.lesechos.fr/1999/07/un-rapport-minimise-limpact-sanitaire-de-la-hague-772929>

L'usine Orano de la Hague a rejeté, dans la Manche en 2017, 11,9 millions de milliards de becquerels soit 93 % de l'ensemble du tritium rejeté par les installations nucléaires civiles françaises cette année-là. S'y ajoutent les rejets de tritium dans l'atmosphère à hauteur de 71 600 milliards de becquerels en 2017. Le tritium est un isotope radioactif de l'hydrogène. C'est une substance cancérigène produite en très grande quantité dans le cœur des réacteurs nucléaires, et par l'usine de retraitement de La Hague, qui se retrouve dans leurs effluents liquides et gazeux. Cet élément radioactif n'est pas retenu par les dispositifs de filtration classiques. La solution de facilité consiste donc à le rejeter intégralement dans l'environnement au mépris de tout principe de précaution sachant que des études démontrant la radiotoxicité du tritium ont déjà été publiées et que d'autres sont en cours.

(Source : « France / Contamination en tritium dans l'environnement. Une pollution qui ne doit pas être banalisée » - Note de la CRIIRAD – 21/06/2019) https://www.criirad.org/actualites/dossier2019/Note_CRIIRAD_tritium.pdf

https://fr.wikipedia.org/wiki/Radiotoxicit%C3%A9_du_tritium

https://fr.wikipedia.org/wiki/Usine_de_retraitement_de_la_Hague

Le 10 octobre 2016, l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO) alertait sur une pollution à l'américium autour du ruisseau des Landes à la Hague. Selon une dépêche de l'AFP de 2017, « les terres polluées à l'américium 241 à côté de l'usine Areva de Beaumont-Hague (Manche) le sont aussi au plutonium, autre substance radioactive extrêmement toxique, a indiqué Areva ». En janvier 2017, le groupe nucléaire français Areva avait annoncé que l'entreprise allait "ramasser" des terres contaminées à l'américium 241 près de son usine de retraitement des déchets nucléaires, confirmant la pollution dévoilée en octobre 2016 par l'ACRO

(Sources : « Pollution près de l'usine Areva de la Hague: il y a aussi du plutonium », site internet de la revue Sciences et Avenir, selon dépêche AFP du 02/03/2017 « Pollution au plutonium à La Hague révélée par l'ACRO », site internet de l'ACRO, 10/01/2019)

https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/pollution-pres-de-l-usine-areva-de-la-hague-il-y-a-aussi-du-plutonium_111008

<https://www.acro.eu.org/pollution-au-plutonium-a-la-hague-revelee-par-lacro/>

Le 9 novembre 2021, l'association Robin des Bois indiquait sur son site internet que l'usine de retraitement de déchets radioactifs de La Hague, en Normandie, pollue autant qu'une porcherie industrielle de 100 000 porcs en rejetant, bon an mal an, 2 000 tonnes de nitrates dans la Manche. Pour Robin des bois, les rejets bruts de nitrates déversés par l'usine de La Hague, ainsi que leur accumulation depuis plus de cinquante ans, contribuent forcément à l'eutrophisation du Golfe Normano-Breton, de la Baie de Seine, de la Manche Nord, de la Mer du Nord et au développement des algues vertes et des phytoplanctons toxiques,

Le « quotidien de l'écologie » Reporterre a publié le 12 novembre un article qui aborde cet aspect méconnu du grand public, les rejets massifs dans l'environnement de polluants chimiques par l'industrie nucléaire (Sources : « La Porcherie de La Hague », site internet de « Robin des Bois, le 9/11/2021 et « Nitrates : l'usine nucléaire de La Hague pollue plus qu'une mégaporcherie », site internet du quotidien de l'écologie Reporterre, 12/11/2021).

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 16 (RegistreDemat)

15/11/2021 09:59:26

Par Pierre Moreau (Particulier) - 33 rue abbé Grégoire 38000 Grenoble (Pierre-pH.moreau@wanadoo.fr)

Il faut absolument et dans les plus brefs délais tout mettre en œuvre pour maîtriser ces rejets de traitement par tous moyens adéquats et intégrer le coût de ces indispensables mesures compensatoires dans une évaluation sincère et fiable des impacts et du coût réel de la production d'énergie par le nucléaire

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 15 (RegistreDemat)

13/11/2021 21:36:02

Anonyme

Sortons de l'impasse dans laquelle la France s'est irresponsablement engagée avant qu'il ne soit trop tard.

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 14 (RegistreDemat)

13/11/2021 21:23:17

Par Gianni Carrozza (Particulier) - 6, rue de Cluny 93130 Noisy-le-sec (gianni.car@hotmail.fr)

Je suis opposé au projet d'Orano « d'élargir la gamme des combustibles nucléaires importés de l'étranger ». Ce projet conduirait à élargir la pollution radioactive et chimique de l'usine de La Hague, qui dilue dans son environnement proche une partie des déchets issus du traitement des « combustibles nucléaires » et ne renvoie donc à ses clients situés à l'étranger qu'une partie des déchets importés. C'est une violation des principes du droit international sur les déchets. Par exemple, la Déclaration ministérielle des Parties contractantes à la Convention OSPAR, adoptée à Sintra en mai 1998, engage les signataires à réduire progressivement et de façon substantielle les rejets, émissions et pertes de substances radioactives, le but ultime étant d'atteindre des concentrations dans l'environnement proches des valeurs naturelles pour les substances radioactives naturelles et proches de zéro pour les substances radioactives artificielles. Des objectifs similaires sont fixés pour les

substances chimiques synthétiques dangereuses.

(Source : UN RÉGIME JURIDIQUE INTERNATIONAL EN DÉVELOPPEMENT : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS)

https://www.iaea.org/sites/default/files/42304682429_fr.pdf

Pour rappel, voici quelques faits ou plutôt méfaits perpétrés par l'entreprise Orano avec ses installations de La Hague, qui illustrent les diverses violations des principes du droit international sur les déchets.

Orano présente les activités du site de La Hague comme étant « sans impact sanitaire » alors qu'elles conduisent à des rejets directs, massifs et chroniques, dans l'air et dans l'eau, d'effluents radioactifs (Ru/Rh106, carbone 14, iode 129, Krypton 85, tritium, etc.). Ce mode de « gestion » de déchets radioactifs est qualifié de méthode par dilution.

En 1997, une enquête épidémiologique indépendante avait mis en évidence un risque 2,8 fois plus élevé que la normale, pour les leucémies infantiles, lié à la fréquentation des plages et à la consommation de crustacés et de poissons dans un rayon de 35 km autour de l'usine de La Hague. L'industrie nucléaire s'était alors employée à

gazeux. Cet élément radioactif n'est pas retenu par les dispositifs de filtration classiques. La solution de facilité consiste donc à le rejeter intégralement dans l'environnement au mépris de tout principe de précaution sachant que des études démontrant la radiotoxicité du tritium ont déjà été publiées et que d'autres sont en cours.

(Source : « France / Contamination en tritium dans l'environnement. Une pollution qui ne doit pas être banalisée » - Note de la CRIIRAD – 21/06/2019) https://www.criirad.org/actualites/dossier2019/Note_CRIIRAD_tritium.pdf
https://fr.wikipedia.org/wiki/Radiotoxicit%C3%A9_du_tritium
https://fr.wikipedia.org/wiki/Usine_de_retraitement_de_la_Hague

Le 10 octobre 2016, l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO) alertait sur une pollution à l'américium autour du ruisseau des Landes à la Hague. Selon une dépêche de l'AFP de 2017, « les terres polluées à l'américium 241 à côté de l'usine Areva de Beaumont-Hague (Manche) le sont aussi au plutonium, autre substance radioactive extrêmement toxique, a indiqué Areva ». En janvier 2017, le groupe nucléaire français Areva avait annoncé que l'entreprise allait "ramasser" des terres contaminées à l'américium 241 près de son usine de retraitement des déchets nucléaires, confirmant la pollution dévoilée en octobre 2016 par l'ACRO

(Sources : « Pollution près de l'usine Areva de la Hague: il y a aussi du plutonium », site internet de la revue Sciences et Avenir, selon dépêche AFP du 02/03/2017 «Pollution au plutonium à La Hague révélée par l'ACRO », site internet de l'ACRO, 10/01/2019)
https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/pollution-pres-de-l-usine-areva-de-la-hague-il-y-a-aussi-du-plutonium_111008
<https://www.acro.eu.org/pollution-au-plutonium-a-la-hague-revelee-par-lacro/>

Le 9 novembre 2021, l'association Robin des Bois indiquait sur son site internet que l'usine de retraitement de déchets radioactifs de La Hague, en Normandie, pollue autant qu'une porcherie industrielle de 100 000 porcs en rejetant, bon an mal an, 2 000 tonnes de nitrates dans la Manche. Pour Robin des bois, les rejets bruts de nitrates déversés par l'usine de La Hague, ainsi que leur accumulation depuis plus de cinquante ans, contribuent forcément à l'eutrophisation du Golfe Normano-Breton, de la Baie de Seine, de la Manche Nord, de la Mer du Nord et au développement des algues vertes et des phytoplanctons toxiques,

Le « quotidien de l'écologie » Reporterre a publié le 12 novembre un article qui aborde cet aspect méconnu du grand public, les rejets massifs dans l'environnement de polluants chimiques par l'industrie nucléaire (Sources : « La Porcherie de La Hague », site internet de « Robin des Bois, le 9/11/2021 et « Nitrates : l'usine nucléaire de La Hague pollue plus qu'une mégaporcherie », site internet du quotidien de l'écologie Reporterre, 12/11/2021).
<https://robindesbois.org/la-porcherie-de-la-hague/>
<https://reporterre.net/Nitrates-l-usine-nucleaire-de-La-Hague-pollue-plus-qu-une-megaporcherie>

Orano ne faisant manifestement pas grand-chose pour atteindre des concentrations dans l'environnement proches de zéro pour les substances radioactives artificielles et pour les substances chimiques synthétiques dangereuses il ne faut pas l'autoriser à élargir la gamme des combustibles nucléaires importés de l'étranger.

La santé des françaises et des français et de leur environnement doit passer avant toute autre considération pour prendre une décision

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 17 (RegistreDemat)

15/11/2021 11:26:32

Par Daniel Faudry (Particulier) - 21 chemin du Maïu 38660 Plateau des Petites Roches (danielfaudry@orange.fr)

Les informations publiées récemment par la presse jettent un doute très sérieux sur la sincérité de l'étude d'impact de la demande d'ORANO.

Avant tout élargissement de ses activités, ORANO devrait réduire son impact environnemental, notamment en ce qui concerne les rejets de nitrates.

La demande d'ORANO n'est donc pas d'actualité, tant que ce préalable n'est pas réalisé, elle doit donc être rejetée.

Observation N° 19 (RegistreDemat)

15/11/2021 16:26:33

Anonyme

Je souhaite signifier mon désaccord pour autoriser l'usine de la Hague à élargir la gamme des combustibles nucléaires importés de l'étranger. Mes convictions et l'état des lieux d'une planète de dimensions finies, aux eaux, aux sols et à l'air globalement contaminés, me portent à penser que la solution pour un développement durable des sociétés humaines est d'enclencher dès maintenant un ralentissement important de la consommation énergétique, à commencer par les pays les plus riches, et ce dans l'esprit d'une justice sociale qui tienne compte des profondes inégalités économiques existantes au sein des populations qui vivent dans ces pays.

Par ce désaccord, il s'agit donc – à mon sens - de montrer, en France et ailleurs, que le traitement des combustibles nucléaires implique des conditions industrielles très lourdes, très dangereuses pour les travailleur(e)s impliqués dans ce processus et fortement contaminantes pour l'environnement. L'énergie nucléaire développée en masse n'est donc pas une solution d'avenir.

PJ : enquete_publique_La_Hague_2021.pdf

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 18 (RegistreDemat)

15/11/2021 12:27:34

Par Anne-marie Bonnisseau (Particulier) - 12 rue du Colonel Marchand 94800 Villejuif (ambonnisseau@sfr.fr)

Je suis opposée au projet d'Orano « d'élargir la gamme des combustibles nucléaires importés de l'étranger ». Ce projet conduirait à élargir la pollution radioactive et chimique de l'usine de La Hague, qui dilue dans son environnement proche une partie des déchets issus du traitement des « combustibles nucléaires » et ne renvoie donc à ses clients situés à l'étranger qu'une partie des déchets importés. C'est une violation des principes du droit international sur les déchets. Par exemple, la Déclaration ministérielle des Parties contractantes à la Convention OSPAR, adoptée à Sintra en mai 1998, engage les signataires à réduire progressivement et de façon substantielle les rejets, émissions et pertes de substances radioactives, le but ultime étant d'atteindre des concentrations dans l'environnement proches des valeurs naturelles pour les substances radioactives naturelles et proches de zéro pour les substances radioactives artificielles. Des objectifs similaires sont fixés pour les substances chimiques synthétiques dangereuses.

(Source : UN RÉGIME JURIDIQUE INTERNATIONAL EN DÉVELOPPEMENT : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS)

https://www.iaea.org/sites/default/files/42304682429_fr.pdf

Pour rappel, voici quelques faits ou plutôt méfaits perpétrés par l'entreprise Orano avec ses installations de La Hague, qui illustrent les diverses violations des principes du droit international sur les déchets.

Orano présente les activités du site de La Hague comme étant « sans impact sanitaire » alors qu'elles conduisent à des rejets directs, massifs et chroniques, dans l'air et dans l'eau, d'effluents radioactifs (Ru/Rh106, carbone 14, iode 129, Krypton 85, tritium, etc.). Ce mode de « gestion » de déchets radioactifs est qualifié de méthode par dilution.

En 1997, une enquête épidémiologique indépendante avait mis en évidence un risque 2,8 fois plus élevé que la normale, pour les leucémies infantiles, lié à la fréquentation des plages et à la consommation de crustacés et de poissons dans un rayon de 35 km autour de l'usine de La Hague. L'industrie nucléaire s'était alors employée à nier le lien entre activités de l'usine et incidence anormalement élevée de leucémies infantiles autour du site, mais sans pouvoir l'expliquer.

(Source : «Un rapport minimise l'impact sanitaire de La Hague », site internet du journal Les Echos, 9/07/1999)
<https://www.lesechos.fr/1999/07/un-rapport-minimise-limpact-sanitaire-de-la-hague-772929>

L'usine Orano de la Hague a rejeté, dans la Manche en 2017, 11,9 millions de milliards de becquerels soit 93 % de l'ensemble du tritium rejeté par les installations nucléaires civiles françaises cette année-là. S'y ajoutent les rejets de tritium dans l'atmosphère à hauteur de 71 600 milliards de becquerels en 2017. Le tritium est un isotope radioactif de l'hydrogène. C'est une substance cancérigène produite en très grande quantité dans le cœur des réacteurs nucléaires, et par l'usine de retraitement de La Hague, qui se retrouve dans leurs effluents liquides et

B

pour les deux flux rejets liquides en mer et rejets gazeux, (...) la variation observée sur les rejets du fait des opérations de traitement des nouveaux combustibles est de l'ordre de quelques % en + ou en - selon les paramètres"

Par ailleurs, la méthode d'évaluation retenue est basée en supposant que les rejets atteignent les limites autorisées qui sont largement supérieures a priori aux rejets actuels.

Même si ce projet est susceptible de modifier à la marge la composition des rejets dans l'air et en mer, ces marges devraient être réellement estimées et indiquées précisément dans le dossier dans la mesure où comme le souligne l'autorité environnementale, "le respect des valeurs limites ne dispense pas le maître d'ouvrage de rechercher des nouvelles mesures d'évitement ou de réduction des incidences du projet".

Or il me semble que le maître d'ouvrage ne répond pas précisément à la recommandation de l'autorité environnementale sur cette question et ne donne aucune nouvelle mesure d'évitement ou de réduction de ces rejets. De même dans cette réponse, le maître d'ouvrage précise que les combustibles sont de "forme et de nature identique aux combustibles actuellement autorisés", ce qui me semble contradictoire avec l'objet de la demande puisque la proportion en uranium 235 va cependant doubler. Et pour autant "les variations observées dans les caractéristiques radiologiques des combustibles se retrouveront à l'identique au niveau des rejets"

Ainsi, ces quelques contradictions relevées dans le dossier ne sont pas de nature à faciliter sa compréhension et à en évaluer clairement l'impact pour l'environnement et la population.

PJ : ENQUETE PUBLIQUE ORANO.docx

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 22 (RegistreDemat)

15/11/2021 20:18:22

Par christian braye (Particulier) - 2 rue du grand ormeau 44600 saint-nazaire (braye.christian@yahoo.fr)
non au nucléaire et tout ce que ça engendre...

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 21 (RegistreDemat)

15/11/2021 19:04:22

Par Claudie SANNIER (Particulier) - 218 rue Jules Guesde 59199 BRUILLE SAINT AMAND (claudie.sannier@bbox.fr)

Le processus mis en œuvre requiert l'utilisation d'acide nitrique, les déchets d'exploitation comprennent des substances proches des nitrates. Peut-on garantir que les rejets en mer ne comportent pas des quantités de nitrates telles que l'usine participe à l'eutrophisation de la mer et par voie de conséquence à la prolifération des algues vertes. Merci aux commissaires enquêteurs d'être vigilants sur ce point.

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 20 (RegistreDemat)

15/11/2021 18:50:20

Anonyme

Je souhaite être rassuré sur la prise en compte d'un éventuel séisme au vu d'un nouveau resserrement des paniers à combustibles et l'amplification des risques criticité engendrée, qui modifie sans doute la situation originelle de ces piscines. Et pour quelle durée cette autorisation d'augmentation de capacité de stockage sera validée. Merci d'avance.

Appréciations CE

Priorité : 0

et à la création de 2 nouvelles piscines nucléaires à La Hague.

Le CRILAN s'oppose à l'overdose atomique de La Hague!

Une enquête publique pour l'autorisation de retraiter de nouveaux combustibles provenant notamment de réacteurs étrangers à l'eau lourde ou MOX est ouverte jusqu'au 17 novembre 2021.

Elle suit de près une autre enquête pour la densification des piscines C D E de la Hague pour d'accroître de 30 % les capacités d'entreposage de combustibles usés. En appui sur des dossiers aux lignes noircies, celle-ci ne faisait que confirmer des décisions déjà prises.

Ces enquêtes ne visent qu'à conforter la filière inutile du retraitement qui se révèle une impasse technique et financière avec son cortège de pollutions chimiques et radioactives dans l'air et dans le milieu marin.

Une telle concentration de matières radioactives les plus dangereuses sur un même site est scandaleuse d'autant qu'on nous annonce la construction de deux nouvelles piscines « centralisées » de 6500 tonnes chacune à La Hague. Déjà une concertation sur la première piscine va avoir lieu du 22 novembre 2021 au 18 février 2022.

Le CRILAN s'oppose à l'overdose atomique de La Hague qui passerait par la densification des piscines existantes, la création de nouvelles piscines et le traitement de combustibles hautement dangereux.

Pour ces raisons le CRILAN invite la population à boycotter l'enquête publique en cours et à s'opposer à ces projets dangereux pour notre région et au-delà.

PJ : MAYACK en Cotentin Non merci 13.11.21.pdf

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 23 (RegistreDemat)

15/11/2021 22:20:45

Par Marie-line Canoville (Particulier) - 1179 rue du val avril 50460 La hague (marie-line.canoville@orange.fr)

Madame la Présidente ,

Je porte à votre connaissance deux observations concernant d'une part le déroulement de l'enquête publique et d'autre part, le contenu du dossier porté à la connaissance de la population.

Concernant le premier point, il me semble regrettable que la communication sur cette enquête dans les médias et sur internet soit erronée , ne permettant pas un accès facilité à la consultation des documents par le public. En effet, et comme vous pourrez le constater dans les documents ci-joint, sur le site d'ORANO informant de l'ouverture de l'enquête, il est précisé que les documents sont consultables sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/>. De même , l'article de la Manche libre relaye également cette information.

J'ai bien conscience que ces éléments ne remettent pas en cause le déroulement de cette enquête dans la mesure où les avis officiels mentionnent le bon site de consultation. Néanmoins, il me semble discutable, que sur un projet de cet ampleur et particulièrement complexe , la population n'ait pas un accès aisé et facilité à ce type de démarches alors que ces informations erronées émanent du maître d'ouvrage.

Concernant le dossier en tant que tel, malgré la complétude de ce dossier, il me semble difficile au vu des éléments portés à la connaissance du public d'appréhender l'impact réel de ce projet en termes de rejets dans l'environnement et d'impact radiologique sur la population.

En effet, les modifications demandées visent à permettre le traitement d'autres combustibles dont les caractéristiques ont des teneurs en uranium 235 supérieures à celles actuellement autorisées. Ces teneurs passent ainsi pour l'oxyde d'uranium à 10 % au lieu de 5 % et pour l'oxyde mixte d'uranium et pour le MOX à 2 % au lieu de 1,2 %. Ces nouveaux combustibles représenteraient au maximum 20 % du tonnage annuel .

Or, il est indiqué dans le dossier d'étude d'impact page 12 chapitre 5.1.2.2 "que les opérations de traitement ne modifient pas significativement les rejets radioactifs par rapport au fonctionnement initial de l'installation "et que

Contribution du 16 novembre 2021 de
Marc Saint Aroman pour les Amis de la Terre Midi-Pyrénées

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 26 (RegistreDemat)

16/11/2021 16:19:13

Par sylvie lepoittevin (Particulier) - la beaugranderie 50630 quettehou (s.lepoittevin@sfr.fr)

Je m'oppose à l'élargissement

la hague n'arrive meme pas deja à gerer ses propres dechets de tous ordres :
nitrates directement jetes dans la mer equivalent au lisier de 100 000 porcs, 100 tonnes de nitrites, 2 900 tonnes
de phosphore total, 2,7 tonnes de phosphate de tributyle, sans compter aussi les métaux lourds, le plomb, le
mercure, le zinc
ya pas de nom pour un tel fiasco

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 25 (RegistreDemat)

16/11/2021 15:21:44

Par Robin des Bois Jacky Bonnemains (Association) - 14 rue de l'Atlas 75019 PARIS (contact@robindesbois.org)

Madame,

Vous trouverez ci-dessous la suite des commentaires de l'association Robin des Bois dans l'enquête publique
relative à une demande d'autorisation d'extension du domaine de traitement de l'usine atomique Orano la
Hague.

Nous vous prions de bien vouloir les inscrire sur le registre d'enquête publique.

Avec nos remerciements et nos meilleures salutations,

Jacky Bonnemains,
Directeur de Robin des Bois.

Considérant que les rejets radiologiques et chimiques de l'usine de la Hague sont excessifs, que cette usine est
vieillissante, que son fonctionnement réglementaire n'est pas garanti au-delà de 2040, que les piscines de
refroidissement des combustibles irradiés autorisés sont déjà saturées, que les pays d'où seraient importés ces
combustibles irradiés d'un nouveau type ne sont pas nommés au nom du secret des affaires alors qu'un
accident dans cette usine pourrait nuire à tout l'Atlantique Nord et à la santé de millions de personnes, qu'il
n'est pas garanti qu'au moment de la signature éventuelle des contrats ces pays disposeront de centres de
stockage des déchets de retraitement et que donc leurs retours dans les pays d'origine pourraient se heurter à
des impossibilités d'ordre technique, politique et sociétal, l'association Robin des Bois est résolument hostile au
projet d'Orano.

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 24 (RegistreDemat)

16/11/2021 15:07:12

Par CRILAN (Association) - 34 Village Talfaret 50690 Couville (secretaire@crilan.fr)

Mayak en Cotentin non merci !

Non au retraitement de nouveaux combustibles usés à La Hague!. Non à la densification des piscines existantes

27
fin

Dans ce large panel de rejets toxiques on peut noter : activité alpha – produits de fissions – iode 129 – strontium 90 – césium 134, 137 – Ruthénium 106 – Carbone 14 – ...

La côte du Cotentin étant concernée par la convention OSPAR en vigueur depuis le 23 mars 1998, observons ses demandes sur les rejets de substances radioactives :

« parvenir à des teneurs, dans l'environnement, proches des teneurs ambiantes dans le cas des substances radioactives présentes à l'état naturel, et proches de zéro dans le cas des substances radioactives artificielles » et un engagement

« que les rejets, émissions et pertes de substances radioactives soient, d'ici l'an 2020, ramenés à des niveaux tels que, par rapport aux niveaux historiques, les concentrations additionnelles résultant desdits rejets, émissions et pertes soient proches de zéro »

Alors que l'échéance de 2020 fixée par la convention est dépassée, on mesure combien ses demandes sont ignorées et bafouées et comment il est donc devenu impératif de mettre un terme définitif à l'activité du site ORANO de La Hague.

Sur l'aspect financier des opérations couvertes par l'enquête publique :

apparemment, rien des documents de l'enquête ne permet de se faire une idée précise de l'intérêt de la filière abusivement qualifiée de « retraitement/ recyclage ». Ces pièces sont pourtant fondamentales pour disposer d'une vision claire de l'opération sollicitée.

Des études, en particulier émanant de WISE, ont démontré depuis longtemps que cette filière est une vraie catastrophe économique pour la France.

Le contribuable est sans cesse sollicité pour sortir l'entreprise ORANO, ex-AREVA de la cessation de paiement comme par exemple, en juillet 2017, avec la mise de 4,5 milliards d'euros d'argent public.

Avant de formuler un avis, la commission d'enquête se devrait d'exiger, contrairement aux services qui valident le projet sans vraiment poser de questions à son sujet : il serait fondamental que la Cour des comptes établisse des données précises sur la situation d'ORANO et sur la réalité financière de la filière dite de retraitement existante et celle projetée dans cette enquête.

Alors seulement, sur cette base solide, la commission pourra émettre un avis éclairé.

En attendant il est impératif de geler l'activité de l'installation.

En dehors de quelques états comme la Russie ou le Japon, aucune nation ne s'est engagée dans cette aberration technique et financière.

Conclusion :

Alors que des milliards d'années ont été nécessaires pour voir la vie apparaître sur terre suite à la baisse du niveau de radioactivité naturelle, il se trouve encore des esprits dits savants ou éclairés pour promouvoir une technologie qui concasse, broie des milliers de tonnes de roches à travers la planète pour en extraire de l'uranium. Ce minerai fossile se trouvait là, figé pour l'éternité protégeant le vivant. Aujourd'hui les vents et les pluies dispersent ces particules mortifères abandonnées sur place semant de partout des cancers et la mort.

Pour quelques années de production d'électricité la révolution environnementale est gigantesque à tous les étages de la filière atomique civile et militaire.

Même sans catastrophe comme à Windscale, Tomsok, Tchernobyl, Fukushima la maladie et la mort rodent de façon chronique autour de tous les sites de la filière atomique dans une Omerta totale.

L'usine de La Hague en particulier par son gigantisme constitue cependant, à elle seule, la caricature de ce qui peut se concevoir de pire comme nous en avons fourni un modeste aperçu dans les quelques lignes qui précèdent.

De notre point de vue :

- de tout ce qui précède, aucun élément humain, technique ou financier ne justifie la prolongation du fonctionnement de l'usine de retraitement de La Hague qui doit être mise à l'arrêt définitif et démantelée,

- pour ce qui concerne la commission d'Enquête, elle ne peut donner un avis quelconque à la demande d'ORANO sans avoir obtenu au minimum :

des données précises sur tous les bilans humains et financiers de l'usine de La Hague,

la fin de tous les travaux de reprise et de conditionnement de tous les déchets du site ORANO la Hague avant d'envisager une éventuelle poursuite ou évolution de son activité.

25 l'épidémiologiste J-F Viel mais le mensonge sur l'inocuité des rejets de La Hague reste aujourd'hui la Vérité officielle.

Parallèlement, les études menées autour du site de « retraitement » anglais de Sellafields produisirent des résultats sanitaires délétères similaires à ceux du professeur Jean-François Viel à La Hague.

Sur l'objet de la demande d'ORANO :

il est étrange de voir évoquer, dans les dossiers d'enquête, les éléments de combustibles qui entrent chez les électriciens au lieu de ceux arrivant réellement sur le site de La Hague, objet de l'enquête publique, après déchargement et transport. Pour le MOX par exemple, en dehors de l'américium 241 et du plutonium 239 dont la teneur diminue, tous les autres radioéléments comme les plutonium 238, 240, 241, 242 croissent dans le combustible usé livré à La Hague !

Dans tous les cas, ORANO ne peut plus être autorisé à traiter des combustibles aussi radiotoxiques que le combustible MOX usé.

Sur l'absence d'impact des rejets radioactifs selon l'industriel :

Les quelques lignes qui suivent vont démontrer le mensonge des assertions portées dans l'enquête publique qui affirment que « l'impact radiologique du site peut être considéré comme négligeable, ce qu'ont confirmé d'autres expertises. »

- Le tritium : pour ce qui concerne le tritium : les taux de rejets de La Hague sont gigantesques. Comme pour tous les opérateurs du nucléaire, ORANO, dans un copié/collé, précise que le tritium est orienté à plus de 99 % « vers les rejets liquides plutôt que gazeux, car l'impact radiologique local du tritium sous forme liquide est 1 000 fois moins élevé que sous forme gazeuse ».

Pourtant, L'eau tritiée se mêle rapidement à toute l'eau du corps [ACES 94].

Cette eau tritiée étant chimiquement identique à l'eau ordinaire, elle est généralement considérée comme 25 000 fois plus radio-toxique que le gaz tritium [AIEA 91].

Il faudra donc que les opérateurs de l'atome se mettent rapidement d'accord entre eux en sous main, comme ils apprennent à le faire suite à la cacophonie de l'information autour du nuage de Tchernobyl.

On doit également noter que « l'irradiation bêta émise par le tritium, bien que faible, peut constituer un aspect de la force destructrice de cet isotope : en effet, toute la puissance d'ionisation de la particule est concentrée sur la partie du corps où elle se trouve » [Fairlee 92].

Pendant ce temps les hommes, les animaux et l'environnement payent un lourd tribut sanitaire à ce radioélément.

- Le krypton 85 : ORANO écrit : « l'absence de réactivité chimique du krypton protège de toute fixation et concentration dans la chaîne alimentaire. C'est pourquoi son impact par TBq rejeté est plus faible que celui des autres radionucléides. ».

Il n'y aurait donc pas de problème cependant l'industriel poursuit : « Des études ont été conduites dans le but d'identifier des technologies de traitement. Les procédés identifiés ne constituent pas, à l'heure actuelle des solutions accessibles pour réduire les rejets selon le dossier. » : alors pourquoi l'industriel est-il inquiet des rejets ? Pourquoi chercherait-il à les diminuer ? Pour essayer de comprendre tournons nous vers « Environmental Pollution Centers » : l'organisme précise que :

« Le krypton-85 est très toxique et peut provoquer des cancers, des maladies de la thyroïde, des troubles cutanés, hépatiques ou rénaux. ».

L'AIEA rajoute pour sa part : « le krypton-85 mérite une attention particulière en raison de la difficulté inhérente à son contrôle et de sa nature essentiellement non réactive et mobilisable dans l'environnement. »

Le krypton 85 est rejeté à un niveau si gigantesque par les usines dites de retraitement, principalement celle d'ORANO à La Hague, que, depuis des années, sa teneur dans l'air ne cesse de croître dangereusement : voir l'impressionnante progression mondiale de sa teneur pour 1971, 1976 (Page 48) 1981, 1986 (Page 49), 2001, 2006 (Page 51) en annexe.

[https://mpimet.mpg.de/fileadmin/publikationen/Reports/WEB_BzE_82.pdf : « Simulation of atmospheric krypton-85 transport to assess the detectability of clandestine nuclear reprocessing ».]

On peut reproduire des remarques similaires sur les effets biologiques néfastes, avec des caractéristiques propres à chacun des autres radioéléments rejetés dans l'environnement par l'activité industrielle. Les organismes vivants transportent ces radioéléments toxiques vers leurs cibles biologiques de prédilection (Os pour le plutonium, muscles pour les césiums, thyroïde pour les iodes...) y occasionnant des dégâts cellulaires.

Liste de toutes les observations déposées

Observation N° 28 (RegistreDemat)

16/11/2021 17:59:15

Par Marc Saint Aroman (Association) - 20 chemin de Saint-Martin 31620 Castelnau d'Estretfonds (S.A.M@wanadoo.fr)

Annexe apparemment non distribuée...

PJ : 16_11_2021 Evaluation of simulated global 85Kr background concentrations.png

Appréciations CE

Priorité : 0

Observation N° 27 (RegistreDemat)

16/11/2021 17:45:28

Par Marc SAINT AROMAN (Association) - 20 chemin de Saint-Martin 31620 Castelnau d'Estretfonds (S.A.M@wanadoo.fr)

A travers une nouvelle enquête publique, ORANO exige de pousser le bouchon toujours plus loin : l'industriel veut accueillir dans l'usine de La Hague, des déchets radioactifs encore plus radiotoxiques.

L'impact sanitaire et environnemental délétère de l'usine est déjà largement documenté officiellement, un peu, mais de meilleure façon par des associations comme l'ACRO, la CRII-Rad ou encore par des chercheurs indépendants.

Régulièrement des taux énormes de contamination radioactive de l'environnement sont prouvés.

La présence de radioéléments de La Hague dans les sédiments de la Seine avait été démontrée jusqu'à plus de 100 kilomètres en amont de l'estuaire du fleuve.

La radioactivité de La Hague est mesurée jusqu'en mer du Nord.

Les rejets chimique effectués à des niveaux de milliers de tonnes annuelles dans La Manche portent atteinte à l'homme et au milieu marin.

Pour aggraver ce constat, on sait maintenant depuis des années que les effets délétères sur le vivant des éléments chimiques et radioactifs ne s'additionnent pas mais se multiplient !

Devant ces démonstrations, comme dans les productions de Walt-Disney, l'entreprise maintenait la barre en écrivant :

« l'impact radiologique du site peut être considéré comme négligeable, ce qu'ont confirmé d'autres expertises. Impact sanitaire lié aux rejets chimiques

La dernière mise à jour de l'évaluation des risques sanitaires liés aux rejets de polluants chimiques date de 2016-2017. [...]. Les résultats obtenus sont plus de 10 fois inférieurs aux valeurs de quotient de danger ou d'excès de risque individuel pouvant témoigner d'un risque et l'étude conclut à l'absence de risques chroniques préoccupants pour la santé. »

Aujourd'hui, à travers de magnifiques tableaux et schémas, ORANO affirme que, comme par le passé, cet accueil plus radiotoxique se fera sans le moindre problème.

On connaît la puissance de feu du lobby nucléaire pour faire disparaître toutes les traces de la réalité mortifère de son activité avec souvent la complicité de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de ses experts techniques comme, par exemple, dans l'affaire « Jean-François Viel » : ce dernier fit apparaître un excès de leucémies infantiles suite à la fréquentation des plages locales et des côtes du Nord Cotentin par les mères enceintes et par leurs enfants et, d'autre part suite à la consommation par les enfants de poisson frais et de fruits de mer.

Le 23 janvier 1997 le conseil scientifique de l'OPRI (Descendant du célèbre SCPRI, acteur principal de l'affaire du nuage de Tchernobyl) invitait à « considérer la thèse soutenue par J.F. Viel comme non plausible et scientifiquement non fondée »... Pourtant, après relecture de 6 experts anonymes, l'étude de J.F.Viel sera publiée le 11 janvier 1998 dans le prestigieux British Medical Journal (B.M.J.).

Quelques années plus tard, une nouvelle étude internationale confirmera les terribles résultats posés par